



**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**



14194900

Tribunal de Commerce de Tournai

déposé au greffe le

BRICHAUX Julie
Greffier assumé
Greffe

14 OCT. 2014

N° d'entreprise : 0542.502.291

Dénomination

(en entier) : **Fondation Anahata**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Fondation d'utilité publique**

Siège : **82, rue Reine Astrid, 7730 Néchin**

Objet de l'acte : **Démission - Nomination**

Suite au procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la fondation Anahata, tenue le 10 octobre 2014, il résulte que les décisions suivantes ont été prises (extraits):

A l'unanimité, le conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Marc Flammang en qualité d'administrateur.

A l'unanimité, le conseil d'administration décide de nommer les personnes suivantes jusqu'au 16 décembre 2016 les personnes suivantes:

1. Monsieur Jean-Luc Mulliez
2. Monsieur Olivier Mulliez
3. Monsieur Gilles Mulliez

Chacun des administrateurs, présent ou représenté, accepte ce mandat. Ce mandat sera exercé à titre gratuit.

Eu égard à la décision qui précède, Madame Christine Gourlet conserve la qualité de Présidente du conseil d'administration de la fondation et d'administrateur-délégué à la gestion journalière. Il est rappelé qu'en application des dispositions de l'article 8 des statuts, Madame Christine Gourlet aura le pouvoir d'engager la fondation en agissant seule pour tous les actes entrant dans le cadre de la gestion journalière de la fondation, pour un montant maximum de dix mille euros (10.000,00 EUR) par acte.

A l'unanimité, le conseil d'administration décide ne pas nommer de secrétaire du conseil d'administration..

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/10/2014 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature